



Certificat scolaire enfant majeur pour pension alimentaire

Par **elfedouce**, le **24/10/2010** à **13:19**

Bonjour, rnna ce jour malgre plusieurs de demande de certificat scolaire ou professionnel a ce jour aucune reponse je pense que c est un droit obligatoire lorsque l on verse un pension alimentaire elle est majeure 22 ans donc a ce jour pas de certificat je ne sais pas si elle est toujours a la faculte ou si elle travaille ce qui justifierais l annulation de la pension avec retoaction des sommes payeesrnla discussion avec son pere est impossible lui meme ne repond pas a mes courriers rnj ai une saisie arret de la pension sans me consulter alors que j avais etabli un dossier aupres du jaf ou j ai obtenu une suspension de 10 mois .rnmaintenant n ayant pas ce certificat comment faire comprendre a mon entreprise de cesser le versement tant que je n ai pas l attestation et la mettre en consignerndois je avertir le jaf j aimerai trouver des solutions a l amaible mais le conflit existe et je suis dans le neant je n ai pas les moyens de prendre un avocat dossier de surenndettement a cause de mr rnmerci de vos reponsesrncordialement rnelfedouce

Par **mimi493**, le **24/10/2010** à **14:39**

1) Envoi d'une LRAR de mise en demeure au créancier de la pension de fournir les preuves que l'enfant est encore à sa charge en rappelant les multiples demandes déjà faitesrn2) 15 jours après la date sur l'AR, ou tout de suite s'il y a déjà eu une LRAR, vous faites une requête au JAF en suppression de pension